

## **REUNION ANNUELLE D'EVALUATION DE LA DIMENSION HUMAINE**

Varsovie, 26 septembre au 7 octobre 2011

### **Session de travail 1 – Liberté d'expression et liberté des médias**

#### **Déclaration de la France**

La France soutient pleinement la déclaration prononcée par l'Allemagne au nom de l'Union européenne. A titre national et en tant que pays président du G8 et du G20 en 2011, je souhaite souligner que la déclaration du sommet du G8 de Deauville (26 et 27 mai 2011) est en partie consacrée à la question de l'Internet.

A l'initiative de la présidence française du G8 et du G20, cette a été inscrite à l'ordre du jour du sommet de Deauville.

Ce sommet a été précédé d'un forum e-G8, réunissant à Paris plus de 1500 acteurs de l'Internet. Les débats ont fait émerger un plaidoyer des participants en faveur d'un Internet libre et ouvert, au service de la croissance et de la démocratie.

Le sommet du G8 a pour sa part adopté une déclaration intitulée « Un nouvel élan pour la démocratie et la liberté » qui traite largement d'Internet. Elle rappelle notamment plusieurs éléments auxquels les pays du G8 sont attachés.

Premièrement, l'Internet est désormais un élément essentiel pour nos sociétés. Pour les citoyens, il représente un moyen unique d'information et d'éducation et peut par là-même contribuer utilement à la promotion de la liberté, de la démocratie et des droits de l'homme.

Deuxièmement, les principes d'ouverture, de transparence et de liberté doivent continuer à guider et inspirer le développement de l'Internet. Leur mise en œuvre doit notamment s'inscrire dans le cadre du respect de l'état de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de la protection des droits de propriété intellectuelle.

Troisièmement, les libertés d'opinion, d'expression, d'information, de réunion et d'association doivent être sauvegardées sur l'Internet. En matière d'accès à l'Internet, la censure ou les restrictions arbitraires ou générales sont incompatibles avec les obligations internationales des États et tout à fait inacceptables.

Quatrièmement, les pays du G8 se sont engagés à encourager l'utilisation de l'Internet comme instrument de promotion des droits de l'homme et de la participation démocratique dans le monde entier.

Cinquièmement, la déclaration rappelle que l'Internet peut être utilisé à des fins contraires aux objectifs de paix et de sécurité ou à des fins criminelles. Les États ont donc un rôle à jouer pour contribuer à la définition d'approches communes et de règles pour l'utilisation du cyberspace.

Je vous remercie de votre attention./.